

nes établies dans une partie des Territoires qui n'est pas comprise dans ces régions non organisées, et qui ne pourraient l'être. Elle venait d'une partie de la circonscription qui est plutôt vers le sud que vers le nord. Si nous devons nous guider d'après l'opinion et les vues de la législature des territoires du Nord-Ouest, nous avons cette opinion dans la délimitation la plus récente établie par ce corps législatif, et cette délimitation est absolument en désaccord avec celle que propose le Gouvernement aujourd'hui.

Puis venons-en à la délimitation établie par notre propre Parlement en 1903; il fut délimité quatre circonscriptions virtuellement dans la nouvelle province d'Alberta. Je ferai voir dans un instant dans quelle mesure cette assertion, pour être absolument exacte, doit être modifiée. Ce sont les quatre collèges électoraux d'Alberta, Calgary, Strathcona et Edmonton. La division établie alors fut ainsi faite du consentement des députés du Nord-Ouest représentant le Gouvernement. C'en est une qu'ils proposèrent eux-mêmes. Elle fut alors soumise aux sénateurs du Nord-Ouest, car je pense qu'il n'y avait pas de député des Territoires qui fussent membres du parti conservateur. Les sénateurs du Nord-Ouest avaient quelque connaissance des conditions locales et, tant d'un côté que de l'autre, considérèrent que ces délimitations étaient assez satisfaisantes. Quoi qu'il en soit, elle fut proposée par le ministère et ses partisans, et nous devons supposer qu'elle était juste. Il n'a été ni établi, ni déclaré, à ma connaissance, que les conditions de développement et de progrès de la population fussent sensiblement différentes dans ces circonscriptions de ce qu'elles étaient dans les autres. Tant qu'on ne m'aura pas prouvé le contraire, je regarderai comme admis qu'elles sont virtuellement les mêmes. Certains de mes honorables amis de la gauche ont prétendu, je pense, que le progrès a été plus considérable dans le sud que dans le nord; mais je me bornerai à supposer que le progrès a été à peu près partout le même. Nous avons donc les circonscriptions électorales, de Strathcona, Alberta, Calgary et Edmonton. Nous avons, de plus, comprise dans la nouvelle province d'Alberta, une partie du district provisoire d'Assiniboia. Cette partie se trouve comprise dans les limites de la province d'Alberta, bien qu'elle ne fit pas partie de la circonscription électorale d'Alberta; et il semble avoir été bien entendu des deux côtés de la Chambre que cette annexe aura droit d'envoyer un député à la législature. Or, si vous accordez un député à cette partie de la nouvelle province d'Alberta,—je fais allusion à ce qu'on appelle dans les annexes la circonscription électorale de Medicine-Hat,—et si vous assignez un député à cette partie de l'Alberta qui formait naguère partie du territoire non organisé d'Athabaska, vous rendez certes pleinement justice aux cinq mille habitants qui sont censés se trouver dans cette circonscription. En leur ac-

M. R. L. BORDEN.

cordant un député, vous leur donnez certes, tout ce à quoi ils ont droit, car c'est là une représentation beaucoup plus forte que celle que vous donnez aux électeurs de la circonscription projetée de Medicine-Hat; vous leur donnez tout ce à quoi ils ont droit, et même davantage, d'après la déclaration du ministre de l'Intérieur. Si vous adoptiez notre mode de distribution, vous vous trouveriez jusqu'à présent avoir assigné deux sièges sur les vingt-cinq que l'on se propose d'établir. Il vous reste vingt-trois sièges; quatre circonscriptions électorales pour le fédéral, qui furent établies, en 1903, du consentement et à la satisfaction de tout le monde. Si vous examinez ces quatre circonscriptions, vous constatez que dans l'une d'elles,—je ne donnerai pas tous les chiffres,—je veux dire la circonscription électorale fédérale d'Alberta, il se trouve un plus petit nombre d'électeurs, sur la liste, et il a été enregistré un plus petit nombre de votes, que dans aucune des autres, différence suffisamment grande pour être prise en considération. Vous avez vingt-trois sièges à répartir; assignez-en six à la circonscription électorale de Calgary, six à Strathcona, six à Edmonton, et cinq à Alberta, dans le sud, qui compte comme je l'ai dit précédemment un plus petit nombre d'électeurs inscrits et un plus petit nombre de votants. Il me semble donc que, même en admettant que la prétention du ministre de l'Intérieur et celle du premier ministre soient exactes, que vous rendiez ainsi amplement justice au territoire non organisé du nord, et je crois même que vous rendriez amplement justice, il est probable, à toutes les parties de la province. Vous feriez ainsi disparaître le mécontentement qui autrement aura cours.

Je n'ai de part à aucune controverse au sujet des capitales; c'est là, à mon avis, une question qu'il faut laisser aux habitants mêmes de cette province. Je ne m'arrête aucunement à des considérations de cette nature; mais en ma qualité de député, je suis autorisé, et il m'incombe, je pense, d'élever la voix contre toute proposition de la nature de celle soulevée par le Gouvernement et qui tend à donner à 5,000 habitants établis dans une partie non organisée et non développée d'une nouvelle province, quatre fois plus de représentation, dans la nouvelle législature, qu'elle n'en donne au même nombre d'habitants dans nulle autre partie de la province. Prenez, par exemple, la ville de Calgary, ou la ville d'Edmonton; je ne sais trop quel est le chiffre de la population de Calgary à l'heure qu'il est.

M. M. S. McCARTHY: 9,175 d'après le guide de Waghorne du mois de février 1905.

M. R. L. BORDEN: Disons 10,000 en chiffres ronds.

M. M. S. McCARTHY: Plus que cela maintenant. Vous avez la ville de Calgary qui a droit d'être représentée par un député à la législature; et vous avez